



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

**Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James**

ᐆ.ᐅᓂ.ᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅ
ᐅᓂ.ᐅᐅᐅ

Siège social:
Baie-du-Poste
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale:
Édifice Marly
3900, rue de Marly, 4^e étage,
boîte 50,
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4
(418) 643-8388 ou 7974

**COMPTE RENDU DE LA 88^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE JAMES
(PROJET)**

DATE : Les 4, 5 et 6 juillet 1995

ENDROIT : Salle du Conseil de bande
Oujé-Bougoumou (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Louis Archambault, Québec
Robert Daigneault, Québec
Gilles Frisque, Québec
Jacques Lefebvre, Québec
Mme Susanne Hilton, ARC
M. Willie Iserhoff, ARC, président
Mme Ginette Lajoie, ARC, vice-présidente
Mme Diane Morneau, Canada
MM. Pierre Paulhus, Canada
Diom Roméo Saganash, ARC

Denis Bernatchez, secrétaire

ÉTAIT ABSENT : M. Kenny Blacksmith, CCCPP

INVITÉ : M. Jean Pronovost, sous-ministre du MEF



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Willie Iserhoff, président du Comité consultatif, souhaite la bienvenue aux membres et à M. Jean Pronovost, sous-ministre du MEF, qui a accepté l'invitation du Comité consultatif d'assister à la réunion.

M. Iserhoff explique qu'il a accepté d'être président du Comité consultatif parce qu'il pense que le Comité a un rôle important à jouer sur le territoire de la Baie James. Il a l'intention de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des membres du Comité.

Le président sent cependant que le Comité n'a pas toute la crédibilité qu'il devrait avoir auprès des gouvernements. Le Comité doit être reconnu par les gouvernements. Il souhaite que le Comité fonctionne bien et qu'il ne soit pas vu seulement comme un Comité qui ne joue qu'un rôle symbolique.

Il mentionne également le problème des ressources humaines et financières du Comité qui l'empêche de remplir adéquatement son mandat. Il souhaite que cette situation soit corrigée.

Finalement, M. Iserhoff soulève la question de la langue d'usage à l'intérieur du Comité. À cet égard, il souhaite que chacun des membres mette sa langue maternelle de côté et utilise l'anglais comme langue de travail lors des réunions.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu de la 87^e réunion
3. Affaires découlant de la dernière réunion
4. Débat sur les orientations du gouvernement du Québec en matière d'énergie
5. Dossier foresterie
6. Projet d'entente administrative
7. Proposition budgétaire du CCEBJ pour 1995-1996
8. Rapport sur les activités du COMEV, COMEX et du COFEX-Sud
9. Dépôt de documents divers
10. Rapport annuel 1994-1995
11. Varia
12. Date et lieu de la prochaine réunion

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 87^e RÉUNION

Le compte rendu de la 87^e réunion est adopté après y avoir apporté quelques modifications.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

- 1- Commercialisation de la viande sauvage : Le secrétaire fait état des lettres qui ont été envoyées, le 12 mai 1995, aux administrateurs fédéral et provincial et au président du COMEV, au sujet de la commercialisation de la viande sauvage. Une lettre semblable a été envoyée aux administrateurs locaux en environnement le 4 juillet 1995.

Le 16 juin 1995, le secrétaire a écrit une lettre à M. Denis Vandal du MEF afin d'obtenir de l'information sur les critères biologiques et scientifiques qui sont à l'origine des seuils d'abattage de 100 et de 1 000 bêtes véhiculés dans la lettre du 1^{er} août 1994, signée par trois parties autochtones. M. Vandal a informé le secrétaire que ces critères étaient basés sur des négociations avec les trois parties autochtones et qu'il n'y avait pas de justification scientifique appuyant les critères proposés pour l'entente complémentaire.

- 2- Projets de parcs sur le territoire : Le secrétaire a fait des démarches auprès de M. Roch Allen afin d'obtenir l'avis juridique du MEF concernant la clause nonobstant (art. 24.3.6 de la CBJNQ). Selon M. Allen, cet avis n'est pas disponible. Il en est de même pour l'ensemble des avis juridiques du MEF.
- 3- Infrastructures forestières : Me Robert Daigneault donne une opinion légale verbale, aux membres du Comité consultatif, concernant la décision du MEF de ne pas assujettir les campements, chemins et autres infrastructures forestières à la procédure d'évaluation et d'examen. Dans les semaines qui vont venir, Me Daigneault fera parvenir au secrétariat du CCEBJ le texte sur lequel le Comité pourra se baser pour écrire sa lettre à l'administrateur provincial.
- 4- Dossier foresterie : a) Le mémoire du CCEBJ sur le « Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (RNI) » a été envoyé à M. Michel Clair, sous-ministre du MRN, le 6 juin 1995. Le secrétariat n'a pas reçu d'information ou d'accusé de réception relativement à cet envoi. Les membres nommés par l'ARC demandent que la version anglaise du mémoire soit envoyée aux

administrateurs locaux en environnement des communautés sur le territoire conventionné.

b) Aucune invitation de participer à la réunion du CCEBJ n'a été envoyée à M. Pierre Dugas puisque le secrétariat n'a pas reçu le travail qui devait être présenté au Comité. Les membres demandent au secrétaire d'écrire une lettre à M. Pierre Lefebvre pour lui demander le rapport de M. Dugas et pour faire le point sur l'état d'avancement du travail de M. Raymond Houle qui oeuvre à un mandat qui lui a été confié par le Comité consultatif le 15 mai 1995.

- 5- Rapport annuel 1995-1996 : Le secrétaire contactera les membres afin d'obtenir leurs commentaires sur la proposition de rapport annuel qui leur a été acheminée.
- 6- Lettre de remerciement : Des lettres de remerciement ont été envoyées à messieurs Alan Penn, Paul Wilkinson et Philip Awashish. Le secrétariat préparera une lettre de remerciement à l'intention de M. Hervé Chatagnier.

4. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Mesdames Susanne Hilton et Diane Morneau ont participé au débat sur l'énergie. Elles donnent de l'information sur les ateliers auxquels elles ont participé.

Un groupe de travail, composé de mesdames Susanne Hilton, Diane Morneau et de M. Jacques Lefebvre, est formé pour la rédaction du mémoire du Comité consultatif sur l'énergie. C'est Mme Susanne Hilton qui fera la version préliminaire du mémoire, puis elle le soumettra au groupe de travail. Par la suite, le mémoire sera acheminé aux autres membres.

Les membres s'entendent pour que le mémoire ait de 5 à 6 pages et qu'il soit envoyé directement au ministre François Gendron. M. Willie Iserhoff fera la lecture du mémoire lors des audiences publiques sur l'énergie.

Les membres demandent que le secrétaire fasse le nécessaire pour que le mémoire soit lu dans la ville de Québec plutôt qu'à Montréal. Les membres souhaitent également que le président ait l'occasion de lire le mémoire dans une communauté du territoire conventionné. Le secrétaire fera les démarches auprès du secrétariat du débat sur l'énergie.

5. DOSSIER FORESTERIE

1. Mandat de M. Pierre Dugas, ingénieur forestier prêté par le MEF : ce point a été couvert au point 3 de l'ordre du jour.
2. Mandat donné à Me Robert Daigneault sur l'assujettissement des infrastructures forestières : ce point a été couvert au point 3 de l'ordre du jour.
3. Projet de «Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (RNI) : ce point a été couvert au point 3 de l'ordre du jour.

Suite à ces points, les membres discutent de la problématique forestière sur le territoire.

Les représentants de l'ARC demandent que l'aire de trappe devienne l'unité de base pour l'exploitation forestière et discutent des problèmes associés à l'exploitation forestière sur le territoire. Pour obtenir un portrait plus précis du développement forestier sur le territoire, il faudrait que les bases de données soient constituées à partir des aires de trappe plutôt que des parcelles. Le Comité consultatif pourrait établir des façons communes de colliger et d'interpréter les données. Présentement, le Comité n'a pas les ressources pour analyser les plans quinquennaux, bien que cela fasse partie de son mandat. La CBJNQ mentionne que l'exploitation forestière doit être compatible avec les modes de vie des Cris. Les Cris veulent que l'exploitation forestière faite sur le territoire respecte leurs activités traditionnelles.

Un représentant nommé par le Québec affirme qu'il ne revient pas au CCEBJ de gérer les bases de données puisque le CCEBJ est consultatif et qu'il n'a pas les ressources pour le faire. Certains membres n'ont en effet pas les disponibilités pour consacrer plus de 5 ou 6 jours par année au Comité. Le CCEBJ a l'avantage d'avoir du recul par rapport au dossier foresterie et devrait en profiter pour faire les recommandations nécessaires au bon fonctionnement de l'exploitation forestière sur le territoire conventionné. Présentement, c'est le Comité consultatif qui a le fardeau de la preuve alors que ce sont les intervenants forestiers (MRN, compagnies) qui devraient l'avoir. Dans ce contexte, il devient nécessaire d'inviter les responsables du gouvernement à venir rencontrer le Comité consultatif pour faire le point sur cette situation.

Suite à ces discussions, les membres conviennent de la formation d'un sous-comité sur la foresterie composé des personnes suivantes :

Mme Ginette Lajoie (ARC)
M. Roméo Saganash (ARC)
M. Gilles Frisque (Québec)
M. Jacques Lefebvre (Québec)
M. Louis Archambault (Québec)
M. Pierre Paulhus (Canada)

Le mandat du sous-comité est d'examiner l'incidence de l'exploitation forestière sur les activités traditionnelles des Cris et de faire des recommandations. Il faudra que le sous-comité identifie les priorités d'actions et remette son rapport d'ici la fin octobre 1995.

6. PROJET D'ENTENTE ADMINISTRATIVE

Les représentants cris déposent une opinion légale datée du 2 mai 1995, ayant pour objet l'« Entente administrative concernant le maintien et le fonctionnement du secrétariat du Comité d'examen » (COMEX). La conclusion de cette opinion légale est à l'effet que « la proposition d'entente administrative, telle que présentement rédigée, soumet le secrétariat du Comité d'examen à la tutelle du directeur de la Direction de l'évaluation environnementale en milieu nordique et de la coordination. Cette tutelle est incompatible avec les dispositions de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. »

M. Jean pronovost, sous-ministre du MEF, dépose une copie de la lettre qu'il a envoyée à M. Gaston Moisan, président du COMEX, le 5 juin 1995. La lettre est à l'effet que le projet d'entente administrative ne va pas à l'encontre de la CBJNQ et que le COMEX a toute les ressources nécessaires à son bon fonctionnement. M. Pronovost, en conclusion de sa lettre, invite les membres du Comité d'examen à autoriser la signature de la proposition d'entente administrative qui a été faite. À défaut de conclure cette entente, les pratiques actuelles continueront d'être appliquées.

M. Pronovost insiste sur l'importance d'avoir une entente administrative entre les parties et affirme que la nouvelle entente est proche de l'ancienne.

Des représentants nommés par l'ARC soulignent que toutes les autorisations pour utiliser le budget du CCEBI doivent passer par le directeur de la Direction de l'évaluation environnementale en milieu nordique et de la coordination et que le Comité consultatif n'a ainsi aucune latitude pour gérer son budget et les ressources professionnelles qui sont prêtées au Comité pour réaliser des mandats ad hoc.

Le Comité doit obtenir, en début d'année financière, une approbation pour définir le niveau du budget du Comité puis une autre approbation à chaque fois qu'il veut utiliser son budget, ce qui est lourd.

M. Pronovost mentionne les difficultés financières du gouvernement et particulièrement celles du MEF. L'an passé, le MEF a dû couper 12.8 % de son budget. Pour les prochaines années, les coupures seront encore plus importantes ce qui rend même difficile l'application des lois et règlements du MEF. Dans un tel contexte, il n'est pas facile de consentir aux organismes toutes les ressources dont ils auraient besoin.

M. Pronovost pense que les comités (CCEBJ, COMEV et COMEX) pourraient avoir plus de latitude pour gérer leur budget, en autant qu'ils ne le dépassent pas et que les règles administratives soient respectées pour les dépenses. Des prêts de service pourraient s'ajouter au budget de base du CCEBJ.

Un représentant nommé par l'ARC mentionne que le ministre Jacques Brassard, lors d'une récente rencontre avec des représentants cris, a mentionné qu'il était prêt à donner des ressources aux comités pour en améliorer le fonctionnement. Cela est très positif.

Le CCEBJ est différent des autres comités qui ont à autoriser des projets (go / no-go) et à en élaborer les conditions de réalisation. Le rôle du CCEBJ est plus abstrait et la problématique étudiée est vaste et complexe. Un autre représentant croit que les promoteurs devraient payer pour réaliser des projets sur le territoire.

M. Pronovost croit que la survie du Comité n'est pas une question d'argent seulement. C'est ce que le Comité produit et réalise qui fait sa force. Pour le dossier foresterie, le Comité ne devrait pas hésiter à demander des rencontres avec les autorités du MRN. Il n'est pas normal que le Comité ait de la difficulté à obtenir de l'information sur l'exploitation forestière dans le territoire.

En conclusion à cette discussion, les membres conviennent de faire une contre-proposition au projet d'entente administrative du MEF. D'ici quelques semaines, le secrétaire contactera les membres afin d'obtenir leurs suggestions sur les éléments à inclure dans l'entente administrative. M. Pierre Lefebvre sera invité à rencontrer le Comité afin de faire le point sur les ressources du Comité.

AJOURNEMENT DE LA RÉUNION POUR RENCONTRER LES TRAPPEURS

À 19h30, la réunion est ajournée pour permettre aux trappeurs et maîtres de trappe de venir rencontrer le Comité consultatif. Environ 25 représentants de la communauté étaient présents. Onze personnes ont pris la parole à tour de rôle pour faire part au Comité consultatif des effets du développement forestier sur leur aire de trappe. Les représentants de la communauté s'expriment en cri et messieurs Joseph Shecapio Blacksmith et Roméo Saganash agissent comme interprètes. Les propos exprimés portent globalement sur les aspects suivants :

- des participants doutent qu'il y ait une volonté de changer la situation négative qui est vécue par les communautés criées sur le territoire;
- la déforestation a causé la disparition du gibier;
- il y a tellement de chemins dans la forêt que l'accès au territoire est devenu facile pour les nombreux chasseurs blancs qui éliminent le gibier;
- les blancs tuent le gibier des Cris. Qu'arriverait-il si les autochtones allaient tuer les vaches des blancs ?
- les chasseurs blancs gaspillent le gibier et l'abandonnent sur le territoire;
- il y a un constat de la dégradation du territoire de génération en génération;
- les aînés ont pris soin du terrain, le CCEBJ doit être le porte-parole des Cris pour le protéger;
- il faut penser aux générations futures;
- les «trappes» étaient en vigueur avant la signature de la CBJNQ, il faut les préserver;
- un participant affirme pour sa part qu'il ne veut pas devenir un fermier. Il veut demeurer un trappeur;
- la Convention de la Baie-James reconnaît aux autochtones des droits qu'ils ne peuvent plus exercer;
- la façon de revégéter le terrain n'est pas adéquate car on y plante des essences d'arbres qui constituent un milieu inadéquat pour la faune. Souvent les arbres sont plantés si serrés que le gibier ne peut y circuler;
- les compagnies forestières laissent des souches ce qui gêne les déplacements sur le terrain;
- il faut que le gibier, la forêt et les ravages d'originaux soient protégés, c'est notre subsistance;
- il ne sera pas possible de régler les problèmes de l'exploitation forestière car par le passé, ça n'a rien donné de discuter avec le gouvernement;

- non seulement les blancs détruisent notre terre mais ils détruisent aussi notre culture;
- on apprend beaucoup dans la forêt, que se passera-t-il si on détruit la forêt ?

REPRISE DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE LE 5 JUILLET 1995

À la reprise de la réunion, la discussion s'engage sur la modification des annexes et la révision du chapitre 22 de la CBJNQ.

Les représentants cris soulignent qu'en vertu de l'article 22.5.1 de la CBJNQ, les annexes de la Convention peuvent être révisées tous les cinq ans. Cela ne s'est jamais fait. Il faut modifier la Convention et les annexes simultanément car la situation actuelle pose des problèmes de cohérence entre ce qui a été écrit en 1975 et ce qui existe en 1995. Des ajustements fondamentaux sont à faire dans la CBJNQ. Lors de la récente rencontre entre le premier ministre et les leaders autochtones, la révision des annexes et du chapitre 22 était à l'ordre du jour. Si les représentants nommés par l'ARC veulent assumer leur rôle, ils doivent travailler à améliorer le régime. Ce travail doit se faire en partenariat avec l'ensemble des parties. C'est le rôle du Comité consultatif que de travailler à ce dossier comme l'a confirmé le ministre Brassard à M. Kenny Blacksmith lors d'une récente rencontre.

M. Pronovost croit, pour sa part (il ne parle pas au nom du gouvernement), que la modification du chapitre 22 de la Convention est pour le long terme (6-7 ans) mais que les annexes peuvent être modifiées dans un temps plus court, avec les ressources existantes du CCEBI. Il faut trouver des solutions pratiques. Le ministre écrira bientôt au Comité consultatif au sujet de la modification des annexes et d'autres sujets relatifs, entre autres, au fonctionnement des comités.

Des représentants nommés par le Québec croient que le Comité consultatif devrait établir des contacts au niveau politique pour l'ouverture de la CBJNQ et simultanément, travailler à la modification des annexes, ce qui peut être réalisé en peu de temps. Le Grand Conseil des Cris pourrait sans doute faire des démarches politiques en ce sens.

Le Comité a un rôle de conseiller auprès des gouvernements. Avec le plan de travail qui sera défini par le sous-comité sur la foresterie, le CCEBI pourra inviter les principaux intervenants du secteur de la forêt au MRN pour discuter du régime forestier sur le territoire. M. Brassard étant l'administrateur provincial de la Convention, le CCEBI pourrait lui demander de rencontrer

le ministre des Ressources naturelles, M. François Gendron, afin de discuter du régime forestier sur le territoire.

7. PROPOSITION BUDGÉTAIRE DU CCEBJ POUR 1995-1996

Le secrétaire informe les membres que le MEF a entrepris des démarches pour le nommer représentant du Québec à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK). Cela peut compter pour environ 10 % de sa tâche.

Les membres discutent de la proposition budgétaire préparée par le secrétariat et conviennent des modifications suivantes :

- le secrétaire consacrera 100 % de son temps au CCEBJ;
- le support technique du MEF au CCEBJ sera d'une personne/ année;
- un budget de 100 000 \$ sera demandé pour de l'expertise externe;
- une augmentation de 5 000 \$ des frais de déplacement du secrétaire afin de lui permettre de donner un meilleur support au président du Comité;
- modifier les notes explicatives pour tenir compte des changements apportés.

Les membres expriment le souhait que l'administrateur provincial informe le Comité consultatif lorsque des changements modifient son fonctionnement ou ses ressources.

La proposition budgétaire sera envoyée à l'administrateur provincial par le président du Comité.

8. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU COMEV, COMEX ET DU COFEX-SUD

Le secrétaire dépose le rapport d'activité du COMEX et du COMEV qui a été préparé par M. Hervé Chatagnier.

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS DIVERS

Le secrétaire avait déjà envoyé aux membres la liste des documents reçus depuis la dernière réunion.

10. RAPPORT ANNUEL 1994-1995

Le secrétaire a remis aux membres une première version du rapport annuel 1994-1995. Les membres sont invités à faire part de leurs commentaires au secrétaire afin que ce dernier puisse rédiger la version finale du rapport annuel.

11. VARIA

Il n'y a pas eu de discussion au point varia.

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu à Nemiscau, le 4 octobre 1995.

NOTE : Le 5 juillet, de 13h30 à 19h30, les membres ont fait une visite-terrain qui leur a permis de constater des problèmes liés à l'exploitation forestière dans la région d'Oujé-Bougoumou. Un rapport photographique, préparé par M. Steart Guilby, consultant engagé par l'ARC, a été remis aux membres.

Le 6 juillet, les membres ont rencontré M. Kenny Mianscum qui a expliqué l'importance d'une aire de trappe et son fonctionnement. Les membres ont eu également l'occasion de faire une visite guidée du village moderne d'Oujé-Bougoumou et de son secteur traditionnel. La personne-ressource, M. Roger Lacroix, a expliqué aux membres du CCEBJ l'importance de la chasse, de la pêche et de la forêt pour la communauté et a su démontrer que les valeurs traditionnelles des Cris étaient bien vivantes et faisaient partie de leur quotidien.



DENIS BERNATCHEZ
Secrétaire

95-07-20